



Monsieur Jean-Paul MICHAUD
Président du Syndicat Mixte du Schéma de
Cohérence Territoriale

à

Monsieur André GAUTHIER
Maire de CHANCEY

SMSCoT

smscot@grandbesancon.fr

N° Tel : 03 81 87 89 29

Réf. : n° 2026-02-12/D/421

Dossier suivi par : Marie-Laure MERLE BERTIN

Objet : Avis du SMSCoT sur le projet arrêté de carte communale
de la commune de CHANCEY

Besançon, le lundi 9 février 2026

Monsieur le Maire,

Par courriel en date du 9 décembre 2025, les services de la Direction Départementale des Territoires 70 m'ont transmis pour avis, le projet de carte communale de votre commune.

Le SCoT BCFC fait actuellement l'objet d'une procédure de révision, le projet ayant été arrêté le 8 juillet dernier. C'est avec la plus grande attention que le Bureau a examiné le 20 janvier dernier, les éléments de votre projet.

Le projet de carte communale de Chancey prend en compte de nombreuses orientations du SCoT arrêté, en particulier la traduction localement de la Trame Verte et Bleue, l'élaboration d'une trame noire ainsi que la mobilisation des logements vacants.

Toutefois, certains éléments du projet sont à préciser pour assurer la future compatibilité avec le SCoT :

- Identifier les dents creuses de moins de 2500 m² et leur prise en compte dans le projet,
- Justifier de la prise en compte ou non des dents creuses de plus de 2500 m²,
- Appliquer la densité brute moyenne pour estimer l'enveloppe foncière, et non la densité nette qui est réservée aux seuls documents intercommunaux,
- Compléter les expertises zones humides pour justifier de leur absence dans la partie constructible,
- Justifier la capacité en eau potable par rapport au projet de développement.

Restant à votre disposition pour toute précision qui vous semblerait nécessaire,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

Sincères salutations Le Président

Jean-Paul MICHAUD

Copie à : DDT – AUDAB